

# AMENAGEMENTS DE LA PRATIQUE DU CHAR A VOILE IMPOSES PAR LE CONTEXTE SANITAIRE

au **09/08/2021**

**pour les structures organisant la pratique du char à voile**

loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire (1)  
Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire



## **Mesures sanitaires générales pour les activités école et loisir.**

Respect des distances de sécurité (au moins 1 m), application des gestes barrières classiques, affichage des mesures barrières sur les zones d'activité,

port du masque obligatoire durant toute la séance, sauf durant l'activité physique (échauffement, char en évolution),

Favoriser le lavage des mains ou à défaut Gel hydro-alcoolique à disposition et utilisation obligatoire minimale avant et après la séance,

Mettre à disposition une poubelle sur le site de roulage pour tous les effets jetables.

Désignation d'un réfèrent COVID de la structure pour veiller à l'application des protocoles,

Traçabilité, Incitation à télécharger l'application « tous anti-covid » ou tenue d'un registre,

Protocole sanitaire spécifique des locaux (jauge, aération, nettoyage, ...),

Exclusion systématique de toute personne symptomatique de COVID ou cas contact.

La commission médicale de la FFCV invite ses adhérents à se faire vacciner pour participer aux activités des clubs.

## **Mesures sanitaires spécifiques pour les activités école et loisir.**

L'accès aux vestiaires reste interdit, sauf au public prioritaire,

Le port de gants personnels est fortement conseillé. Le prêt de vêtements n'est pas autorisé,

Protections de têtes type charlottes jetables sous les casques, lavage journalier des casques avec un produit désinfectant (norme NF 14476),

Décontamination et désinfection quotidienne des surfaces (siège, bôme, essieux, écoute) avec une solution javel, ou tout autre produit virucide répondant à la norme NF 14476,

La pratique du char biplace est autorisée,

Respect strict des consignes de sécurité émanant des encadrants et des consignes sanitaires sous peine d'exclusion immédiate.

## **Compétition**

La pratique compétition est autorisée, conditionné par les obligations liées au pass sanitaire.

L'ouverture des locaux, des sanitaires et des vestiaires est alors possible, à l'appréciation de l'organisateur, dans le respect des gestes barrières et d'une aération/désinfection adaptée des espaces couverts.

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

La Commission Médicale Nationale de la Fédération Française de char à voile  
Dr Jean-Marc CHERIAUX Médecin Fédéral  
mise à jour le 08/08/2021

# ADOPTÉZ LES BONS GESTES

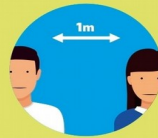
POUR LE BIEN  
DE TOUS,  
MERCİ !



Se laver les mains au moins 30 secondes régulièrement



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Conservér une distance de 1 m avec votre interlocuteur



Laisser les portes de bureaux ouvertes, nettoyer régulièrement les poignées



Toussér ou éternuer dans son coude



N'utiliser que des mouchoirs à usage unique



Nettoyer régulièrement votre téléphone portable et votre espace de travail



Prendre les pauses en décalé pour éviter les regroupements



Éviter de toucher inutilement les objets

Tous droits réservés - reproduction interdite - ce document est imprimé sur un support respectueux des règles de protection de l'environnement

## Si vous portez un masque



Se laver les mains avant de le manipuler ou le toucher



Ne pas le porter baissé



Ne pas le déposer



Respecter les préconisations du fabricant en le changeant régulièrement



Le jeter à la poubelle à la fin de l'utilisation



#Tous  
AntiCovid

Télécharger l'application

